



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022**

À une séance ordinaire tenue le 4 juillet 2022, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, 94, rue Principale, étaient présents :

- M. Jonathan Moreau, maire
- M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jason Bergeron, conseiller n° 3
- Mme Prescylla Bégin, conseillère n° 4
- M. Denis Desaulniers, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que 3 personnes sont présentes dans la salle.

---

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉLIMINAIRES :**

---

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
  - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements

**ÉTUDE :**

---

**6. SERVICE D'URBANISME**

- a. Adoption du Règlement no 933-2022 modifiant le Règlement de zonage
- b. Adoption du Règlement no 934-2022 modifiant le Règlement de zonage
- c. Adoption du 2<sup>e</sup> projet de Règlement no 935-2022 modifiant le Règlement de zonage et le Règlement de construction
- d. Avis de motion – Règlement no 935-2022
- e. Avis de motion – Règlement no 937-2022
- f. Dérogation mineure – 57, rue Laflamme
- g. Dérogation mineure – 86, rue des Campanules
- h. Dérogation mineure – 44, rue des Lupins
- i. PIIA patrimoine – acceptation de 3 demandes
- j. PIIA patrimoine – 218, rang des Moulanges
- k. Autorisation CPTAQ – lot 3 584 394
- l. Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale

**7. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

- a. ...

**8. SERVICE DES INCENDIES**

- a. Acceptation de l'entente de travail des pompiers
- b. Embauche de 2 pompiers



**9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

- a. Octroi du contrat pour la réfection des rues Industrielle, Masse, Principale et Rousseau
- b. Acceptation provisoire du prolongement des services sur la route 273
- c. Consentement municipal pour Énergir

**10. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**

- a. ...

**11. ADMINISTRATION**

- a. Adoption du Règlement d'emprunt no 936-2022
- b. Adoption du Règlement no 938-2022 modifiant le RHSPPPP
- c. Avis de motion et présentation du projet de règlement no 940-2022
- d. Avis de motion et présentation du projet de règlement no 941-2022
- e. Avis de motion et présentation du projet de règlement no 942-2022
- f. Autorisation à Randonnée Lotbinière à vélo
- g. Cession du lot 3 384 148
- h. Prolongement de la rue de l'Ancolie – Autorisation à présenter une demande au MELCC
- i. Renouvellement des contrats de travail des employés cadres

**12. AGENDA POLITIQUE**

- a. ...

**13. VARIA**

- a. ...

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

**16. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

18895-07-2022  
point no 4

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

---

18896-07-2022  
point no 5

**ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité.

---



<b>Salaires bruts payés - Juin</b>	
Jean-Pierre Lamontagne	2 141.21 \$
Jonathan Moreau	6 605.79 \$
Alexandre D'Amour	2 141.21 \$
Daniel Laflamme	2 141.21 \$
Jason Bergeron	2 141.21 \$
Prescylia Bégin	2 141.21 \$
Denis Desaulniers	2 141.21 \$
Martine Couture	10 832.35 \$
Cathy Bergeron	8 774.46 \$
Martin Miller	6 651.30 \$
Renault Lepage	10 440.81 \$
Dany Lamontagne	8 980.34 \$
Membres du conseil et cadres :	<b>65 132.31 \$</b>
Employés de voirie et bureau :	<b>87 468.80 \$</b>
Service de sécurité incendie :	<b>55 982.56 \$</b>
Bibliothèque et brigadière :	<b>17 852.52 \$</b>
Personnel de la SAAQ :	<b>10 909.90 \$</b>
Employés centre Multifonctionnel :	<b>19 267.09 \$</b>
Camp de jour :	<b>28 442.19 \$</b>
<b>Total des salaires bruts payés pour juin 2022 :</b>	<b>285 055.37 \$</b>

<b>Comptes payés - Juin</b>		
Emanuel Dufresne	Paie pompier (erreur folio)	92.46 \$
CSD service de la comptabilité	Cotisation syndicale - mai	923.05 \$
Ass. des pompiers de Saint-Apollinaire	Club social des pompiers - mai	244.00 \$
Sage inc.	Assurances collectives	7 818.34 \$
Les productions Chose Bine	Spectacle à la bibliothèque	330.56 \$
BTL Immobiliers inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Tommy Desrochers	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Gestion Jérôme B. Côté inc.	Remb. dépôt certificats de localisation	1 000.00 \$
Dominique Pépin et Denis Beauchamp	Remboursement de taxes	510.98 \$
Mario Moreau	Remboursement de taxes	128.06 \$
Postes Canada	Envoie du dépliant MADA	757.45 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	28 054.65 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	19 703.99 \$
CARRA	Cotisation - mai	1 423.26 \$
Hydro-Québec	Électricité	19 741.50 \$
Produits Suncor	Gaz et diesel	10 548.05 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	19 430.17 \$
Bell Mobilité inc.	Modem station de pompage	112.93 \$
Vidéotron	Téléphonie	1 286.67 \$
Groupe Négotel	Ligne centrex	1 071.77 \$
<b>Total des comptes payés pour le mois de juin 2022 :</b>		<b>113 577.89 \$</b>

<b>Comptes à payer - Juin</b>		
6tem TI	Facturation mensuelle pour l'informatique, moniteur et travaux	7 671.12 \$
9409-8183 Québec inc.	Évaluation environnementale - raccordement des puits	3 391.76 \$
Abris tout genre G.Y. inc.	Poteaux et rideaux pour séparer la salle com.	2 968.66 \$
ADMQ	Colloque annuel	100.00 \$
Agence Polygone	Projet Espace Philippe Boucher et annonce Fête au Village	1 678.92 \$
Alimentation Beauchesne	Sacs de glace	10.76 \$
Apex Expert Conseil	Réfection rue Principale	2 874.38 \$
Astus inc.	Licence	370.22 \$

**Procès-verbaux du conseil de la  
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Atelier Genytech	Inspection du Cube E-350	185.05 \$
Atelier Mécanique 291 inc.	Réparations du Cube E-350 et pièces	2 466.09 \$
Banlieue Ford inc.	Entretien du F-150	85.15 \$
Stéphane Beaudoin	Transport de niveleuse	2 127.04 \$
Beda Distribution	Pièces et accessoires	499.70 \$
Béton Laurier inc.	Soudure	27.31 \$
Bionest Technologies	Entretien UV	607.98 \$
Jean-Michel Blouin	Remb. achat d'écran solaire – camp de jour	68.96 \$
Claudine Bouchard et Marco Gaudreault	Programme aide financière restauration patrimoniale	6 346.62 \$
Boulet Dépôt inc.	Bris d'aqueduc coin Principale et Terry-Fox	45.45 \$
Boulons et Écrous A.M. inc.	Rondelles et boulons	225.58 \$
Brenntag Canada	Bisulfite de sodium et fût en plastique	1 371.94 \$
Buropro Citation	Articles de bureau et classeur	311.79 \$
Cameron Ressources Humaines inc.	Structure de rémunération et évaluation de la performance	1 517.67 \$
Canac	Pièces et accessoires	76.86 \$
Carquest Laurier-Station	Pièces et accessoires	210.28 \$
Cartouches Escompte inc.	Cartouches d'encre	260.90 \$
C.E.R. Turmel enr.	Tuyau	328.83 \$
Jolène Charbonneau	L'heure du conte à la bibliothèque	50.00 \$
Chemtrade Chemicals Canada	Ferric sulfate 60 %	5 702.92 \$
Citron Hygiène LP	Service ÉcoAire	154.46 \$
Consultants Forestiers DGR inc.	Inventaire forestier	2 242.01 \$
Martine Couture	Remb. frais de déplacement et achat	384.70 \$
Croisières AML	Sortie camp de jour	1 551.60 \$
CNESST	Année 2020	171.82 \$
Délivro	Transports de colis	1 043.87 \$
Pierre Demers	Remboursement achat d'une pette	154.07 \$
Désaulniers, Gélinas, Lanouette	Honoraires comptabilité et services professionnels	37 556.59 \$
Dévelo Tech	Balise cyclo zone	464.50 \$
Distribution Securmed	Trousse de soins	603.24 \$
Éco Verdure	Fertilisant pour la saison 2022 et entretien de terrains	3 307.96 \$
École nationale des pompiers	Examens	11 236.05 \$
Éditions Petite Mine inc.	Chapeaux de pompier	796.19 \$
Les Entreprises Bourget inc.	Saumure	8 869.40 \$
Les Entreprises D. Aubin et fils	Tonte de pelouse, surcharge de carburant	5 430.50 \$
Les Entreprises Lévisiennes	Asphalte	1 247.72 \$
Les Entreprises Marcel Têtu	Pièces	295.49 \$
ÉQIP Solutions	Réfection de la rue Laurier	7 886.15 \$
Éthier Avocats	Récupération de taxes	338.46 \$
Eurofins Environnement Testing	Tests eau potable et eaux usées	1 624.60 \$
Excavation MGM 2015 inc.	Niveleuse	19 114.59 \$
FQM	Formation comportement éthique	2 874.38 \$
Fournitures de bureau Denis	Caisses de papier	1 471.49 \$
Garage G. Rousseau & fils inc.	Pièces pour le Ford-250	924.42 \$
Générateurs de brouillard MDG	Liquide à brouillard	466.80 \$
Genese Distribution inc.	Vêtements pour le camp de jour	7 563.08 \$
Groupe Archambault inc.	Livres pour la bibliothèque	213.78 \$
Groupe Casa	Établissement juste valeur des terrains vacants	3 391.76 \$
Groupe Hémisphères	Caractérisation écologique projet raccordement puits 13 et 14	2 575.44 \$
Groupe Ferti	Entretien des espaces verts	1 386.60 \$
Icllic inc.	Renouvellement nom de domaine	57.49 \$
Collection MB	Livres pour la bibliothèque	102.40 \$
Installation René Mailloux	Location de matériel et achat matériel audiovisuel au centre	272.36 \$
Javel Bois-Francis inc.	Hypochlorite	888.84 \$
Jeux gonflables de la Capitale	Location de jeux gonflables	220.00 \$
Kone inc.	Entretien centre Multifonctionnel de juin à août	1 052.02 \$
Lab-Eau-Sol Environnement inc.	Lame à béton	620.18 \$
Dany Lamontagne	Remb. achats divers et avance camp de jour	3 517.59 \$

**Procès-verbaux du conseil de la  
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Rebecca Landry	Remb. frais pour enseignes intérieur et extérieur	186.63 \$
Lawson Products inc.	Pièces et accessoires	690.59 \$
Yann Lemieux	Graphisme - logo pour les chandails de camp de jour	344.93 \$
Librairie Renaud-Bray	Livres pour la bibliothèque	2 407.46 \$
Mabarex inc.	Inspection traitement des eaux usées	3 552.73 \$
Marché Veilleux	Produits nettoyants, lait et eau	164.65 \$
Jacques Martineau	Remplacement d'une brigadière	85.20 \$
Mécanique Érick Noël	Réparation de crevaisons	51.74 \$
Messer Lévis	Lunettes lentilles fumées, pansements, gants jetables, etc.	698.24 \$
Martin Miller	Remboursement d'achats	321.31 \$
Ministre des Finances du Québec	Programme protection accrue des sources d'eau potable	2 331.30 \$
MRC de Lotbinière	Quotes-parts	67 351.81 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part récupération	9 790.25 \$
Municipalité de Saint-Agapit	Entraide incendies du 4 mai et 13 mai	1 246.17 \$
Municipalité de Saint-Antoine	Entraide incendie di 13 juin	70.50 \$
Nordik Sports	Fil carbone	172.44 \$
Normand Côté, électricien	Travaux divers en électricité	1 120.87 \$
Novicom Technologies inc.	Location de radios et micros	551.88 \$
Nvira - sols et matériaux inc.	Ingénierie et évaluation	5 495.81 \$
P.E. Fraser	Seuil aluminium	249.35 \$
Paysagiste 2000 inc.	Réfection rue Beaugard et heures de camion	8 536.61 \$
P.E.S. Canada inc.	Pièces - service incendie	125.06 \$
Pièce d'auto Alain Côté	Produits nettoyants pour véhicules	865.24 \$
Pitney Bowes Canada	Compteur postal	415.67 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	1 397.92 \$
Danielle Poulin	Surveillance lors d'examens pompiers	40.50 \$
Productions Hugues Pomerleau	Contrat productions hommage aux colocs	2 155.78 \$
Produits Capital	Papier hygiénique, savon, sacs à poubelle	1 220.51 \$
PG Solutions	Service professionnel par Louis Gagnon	488.64 \$
Proludik inc.	Jeux camp de jour	2 140.00 \$
Protection incendie Viking inc.	Inspection des pompes incendies	2 675.93 \$
Québec Linge	Location de tapis	150.58 \$
Réal Huot inc.	Pièces	4 044.36 \$
Recyc-Lav inc.	Ramassage des gros rebuts	1 327.63 \$
Régie intermunicipale	Quote-part	26 765.70 \$
Reliure Travaction	Volumes	799.13 \$
Ronam Constructions inc.	Patinoire	1 181 399.95 \$
Roulement Techno inc.	Pièces	55.64 \$
Sani-Orléans inc.	Nettoyer réseau, rue Demers regard d'égout bouché, étangs	7 403.37 \$
Les Services Frimas	Maintenance climatisation/chauffage - mai	1 225.36 \$
Sintra inc.	Rue Beaugard et rang Pierriche	6 074.04 \$
Sinto inc.	Dégraisseur industriel	42.95 \$
SNC-Lavalin inc.	Prolongement rue de l'Ancolie	5 346.34 \$
Stantec Experts-conseils ltée	Raccordement des puits 13 et 14	8 623.13 \$
Talbot Équipement ltée	Pièces	41.53 \$
Terminix Canada	Inspection travaux - service protecta	114.00 \$
Les Toros de Lotbinière	Inscriptions baseball	9 270.00 \$
URLS Chaudière-Appalaches	Camp de jour	3 159.26 \$
Xérox Canada	Location et frais photocopieur	3 693.37 \$
Xylem	Divers matériaux	9 465.21 \$
<b>Total des comptes à payer pour le mois de juin 2022 :</b>		<b>1 559 601.81 \$</b>



18897-07-2022  
point no 6a

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 933-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité a consenti à céder une partie de terrain à même le lot 6 336 236 sur la rue de l'Ancolie pour la construction d'un nouveau CPE;

ATTENDU QU'il y a lieu d'agrandir la zone 171P afin d'y inclure ce nouveau terrain puisque la classe d'usage « garderie pour enfants » est autorisée;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire suppléant, Alexandre d'Amour, a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin 2022;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 juin 2022 par Jason Bergeron, conseiller no 3;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 933-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

18898-07-2022  
point no 6b

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 934-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QUE le conseil municipal accepte de maintenir l'usage temporaire de camion restaurant dans les zones 102C ou 103C, mais souhaite en restreindre le nombre et réduire la période d'exploitation;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire suppléant, Alexandre d'Amour, a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin 2022;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 juin 2022 par Jason Bergeron, conseiller no 3;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 934-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---



18899-07-2022  
point no 6c

## **ADOPTION DU 2<sup>E</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NO 935-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité d'actualiser sa réglementation afin de l'adapter aux besoins changeants des entreprises locales, et ce, tout en s'assurant que le cadre normatif reste cohérent avec les bonnes pratiques d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité d'autoriser (ou de préciser dans certains cas) l'usage des conteneurs maritimes et des remorques à des fins de bâtiment complémentaire à certains usages, et ce, tout en imposant des règles minimales d'encadrement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme est favorable à une telle demande, et recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire Jonathan Moreau a eu lieu le 29 juin 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le n° 935-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18900-07-2022  
point no 6d

## **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 935-2022**

Avis de motion est par les présentes donné par Prescylla Bégin, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 935-2022 modifiant le Règlement de zonage numéro 590-2007 et le Règlement de construction numéro 592-2007 afin d'autoriser et d'encadrer l'usage des conteneurs maritimes à des fins de bâtiment complémentaire à certains usages, ainsi que pour préciser l'usage de remorques à des fins de bâtiment complémentaire.

18901-07-2022  
point no 6e

## **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 937-2022**

Avis de motion est par les présentes donné par Jason Bergeron, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 937-2022 modifiant le Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 594-2007 afin de préciser les critères d'évaluation d'une demande d'implantation d'un conteneur maritime ou d'une remorque.

18902-07-2022  
point no 6f

## **DÉROGATION MINEURE – 57, RUE LAFLAMME**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2022-217 pour la propriété située au 57, rue Laflamme;



ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande afin de construire une habitation à marge latérale zéro avec un garage attenant;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure numéro 2022-018 a également été déposée afin d'autoriser un garage attenant à une habitation à marge latérale zéro;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 2 juin 2022;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été analysée selon la grille des critères d'évaluation;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2022-018 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

---

18903-07-2022  
point no 6g

### **DÉROGATION MINEURE – 86, RUE DES CAMPANULES**

ATTENDU QUE la Municipalité a délivré le permis numéro 2016-514 pour la propriété située au 86, rue des Campanules;

ATTENDU QUE le permis délivré était pour la construction d'une remise implantée à 1 mètre de la ligne latérale de la propriété;

ATTENDU QUE le certificat de localisation de Mathieu Beurivage, arpenteur-géomètre, indique dans sa minute 8269 que la marge latérale de la remise est de 0.82 mètre;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure numéro 2022-016 a été déposée afin d'autoriser la remise à 0.82 mètre de la ligne latérale alors que la norme minimale prévue au Règlement de zonage numéro 590-2007 est de 1 mètre;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié en juin 2022;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été analysée selon la grille des critères d'évaluation;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2022-016 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

---

18904-07-2022  
point no 6h

### **DÉROGATION MINEURE – 44, RUE DES LUPINS**

ATTENDU QUE la Municipalité a délivré le permis numéro 2009-387 pour la propriété située au 44, rue des Lupins;

ATTENDU QUE le permis délivré était pour la construction d'un garage détaché implanté à 1 mètre de la ligne arrière de la propriété;

ATTENDU QUE le certificat de localisation de Paul Grimard, arpenteur-géomètre, indique dans sa minute 7470 que la marge arrière du garage détaché est de 0.9 mètre;



ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure numéro 2022-019 a été déposée afin d'autoriser le garage détaché à 0.9 mètre de la ligne arrière alors que la norme minimale prévue au Règlement de zonage numéro 590-2007 est de 1 mètre;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 20 juin 2022;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été analysée selon la grille des critères d'évaluation;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2022-019 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

---

18905-07-2022  
point no 6i

### **PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE 3 DEMANDES**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes suivantes :

- Pour la propriété située au 27, rue du Collège afin de rehausser la toiture arrière et remplacer des fenêtres sur le bâtiment principal;
- Pour la propriété située au 218, rang des Moulanges afin de remplacer le revêtement extérieur du bâtiment principal comme le garage détaché déjà autorisé;
- Pour la propriété des Jardins commémoratifs Sainte-Élisabeth sur la rue Principale afin d'installer des barrières ornementales à l'entrée du cimetière;

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de ces demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3  
ET RÉOLU à l'unanimité

Que chacune des demandes soit autorisées comme présentées.

Adopté à l'unanimité.

---

18906-07-2022  
point no 6j

### **PIIA PATRIMOINE – 218, RANG DES MOULANGES**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de certificat d'autorisation numéro 2022-232 pour la propriété située au 218, rang des Moulanges;

ATTENDU QUE le demandeur désire démolir une remise agricole et un avis de l'architecte-conseil de la Municipalité a été déposé démontrant la détérioration avancée de celle-ci;

ATTENDU QUE la remise fait partie du répertoire du patrimoine architectural de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE le Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 précise dans ses critères qu'un bâtiment ancien répertorié à la liste des bâtiments d'intérêt ne peut être démoli sauf s'il a perdu l'essentiel de sa valeur par suite d'un incendie ou toute autre cause naturelle ou indépendante de la volonté du propriétaire;



ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de certificat d'autorisation numéro 2022-232 soit autorisée considérant l'état de détérioration avancée de la remise.

Que la Municipalité avise le ministre de la Culture et des Communications de son intention de délivrer un certificat d'autorisation de démolition pour la remise construite avant 1940, située au 218, rang des Moulanges. La Municipalité invoque le délai de 90 jours conformément à la mesure transitoire, et comprend que le ministre peut toutefois abréger le délai prévu au moyen d'un avis.

Adopté à l'unanimité.

18907-07-2022  
point no 6k

### **AUTORISATION CPTAQ – LOT 3 584 394**

ATTENDU QUE la Municipalité a appuyé une demande d'autorisation à la CPTAQ relative à des travaux d'aménagements de servitudes de drainage pour le ministère des Transports, sur les parties des lots 3 584 378, 3 584 392 et 3 584 394 du cadastre du Québec, par ses résolutions 18369-12-2020 et 18459-03-2021;

ATTENDU QU'une partie de cette demande doit être modifiée en lien avec le numéro de lot 3 584 394 puisque le propriétaire a demandé de modifier l'emplacement du fossé de drainage et de la servitude;

ATTENDU QUE ces travaux occasionneront une coupe d'érables rouges d'une superficie de 751 mètres carrés à même le lot 3 584 394;

ATTENDU QUE le lot visé par la présente demande d'autorisation se situe dans la zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE l'objet de la présente demande ne contrevient pas à la réglementation municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'appuyer la présente demande d'autorisation auprès de la CPTAQ et de confirmer que la coupe d'érables rouges d'une superficie de 751 mètres carrés sur le lot 3 584 394 ne contrevient pas à la réglementation municipale.

Adopté à l'unanimité.

18908-07-2022  
point no 6l

### **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE**

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a conclu une entente avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté les programmes d'aide financière à la restauration patrimoniale numéro 910-2021 et 911-2021;

ATTENDU QUE 10 projets ont été déposés pour l'appel à projets se terminant le 20 mai 2022;

ATTENDU QU'un comité de sélection a recommandé 10 projets à subventionner, dont certains sous certaines conditions;

ATTENDU QU'un projet déposé et refusé en 2021 mérite une aide financière minimale pour soutenir davantage les efforts du propriétaire à utiliser de bonnes pratiques de restauration;



IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter les demandes d'aide financière suivantes et d'autoriser la directrice générale à verser les montants aux demandeurs, conditionnellement au respect des décisions du comité de sélection et de tous les critères des programmes d'aide financière numéro 910-2021 et 911-2021.

Adresse	Travaux	Valeur patrimoniale	Décision	Montant Accordé (selon estimation)
91, rue Principale	Galerie	Faible	Accepté avec conditions	4 173.51 \$
584, rang Bois-Franc	Fenêtres	Moyenne	Accepté	4 726.44 \$
200, rang Bois-Joly	Toiture	Moyenne	Accepté avec conditions	7 500.00 \$
760, rang Bois-de-l'Ail	Porte	Bonne	Accepté	6 100.86 \$
808, rang Bois-de-l'Ail	Portes et fenêtres	Bonne	Accepté	4 484.03 \$
678, rang Bois-Franc	Galleries	Bonne	Accepté avec conditions	7 926.89 \$
735, rang Marigot	Toiture	Supérieure	Accepté avec conditions	20 000.00 \$
31, rue Rousseau	Fenêtres	Supérieure	Accepté avec conditions	8 743.85 \$
67, rue de l'Église	Fenêtres	Supérieure	Accepté	4 700.80 \$
125, rue Principale	Peinture	Supérieure	Accepté	4 035.62 \$
808, rang Bois-de-l'Ail	Toiture	Bonne	Bonification 2021	2 500.00 \$

Adopté à l'unanimité.

18909-07-2022  
point no 8a

#### ACCEPTATION DE L'ENTENTE DE TRAVAIL DES POMPIERS

ATTENDU QUE l'entente de travail des pompiers est échue depuis le 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité incendie a remis aux membres du conseil une nouvelle entente entre la Municipalité de Saint-Apollinaire et les pompiers du service de sécurité incendie de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE cette entente de travail a pour but de maintenir d'harmonieuses relations entre la Municipalité et ses pompiers, d'établir une méthode afin de régler à l'amiable tout différend qui pourrait survenir entre les employés et la Municipalité et définir les conditions d'emploi qui doivent être observées par les parties à cette entente de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylle Bégin, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les membres du conseil acceptent l'entente de travail des pompiers du service de sécurité incendie pour les années 2020 à 2024.

Adopté à l'unanimité.

18910-07-2022  
point no 8b

#### EMBAUCHE DE DEUX POMPIERS

ATTENDU QUE la Municipalité a comme objectif de maintenir un effectif du service afin de répondre aux exigences du schéma de risque en sécurité incendie;

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie a procédé à des entrevues de sélection et que le directeur et les officiers du service de sécurité incendie ont recommandé l'embauche de 2 nouveaux membres;

ATTENDU QUE les candidats devront s'engager à rencontrer les exigences de formation du règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylle Bégin, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité



De procéder à l'embauche de madame Bianca Nolin et monsieur Maxime Lord, comme pompiers volontaires et qu'ils soient soumis à une période de probation de 1 an.

Adopté à l'unanimité

18911-07-2022  
point no 9a

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES RUES INDUSTRIELLE, MASSE, PRINCIPALE ET ROUSSEAU**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour effectuer des travaux de réfection des rues Industrielle, Masse, Principale et Rousseau;

ATTENDU QUE 6 soumissions ont été reçues, soit :

Nom de la compagnie	Prix (taxes incluses)
Giroux & Lessard limitée	3 735 377.36 \$
Les Constructions de l'Amiante inc.	4 125 816.94 \$
Sintra inc.	4 193 138.25 \$
Allen Entrepreneur général inc.	4 254 075.00 \$
Les Excavations Lafontaine inc.	4 259 244.07 \$
Construction et pavage Portneuf inc.	4 359 609.94 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat pour la réfection des rues Industrielle, Masse, Principale et Rousseau au plus bas soumissionnaire, soit Giroux & Lessard limitée, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt no 931-2022.

Adopté à l'unanimité.

18912-07-2022  
point no 9b

**ACCEPTATION PROVISOIRE DU PROLONGEMENT DES SERVICES SUR LA ROUTE 273**

ATTENDU QU'un protocole d'entente a été signé en mars 2022 entre la Municipalité, Développement résidentiel la Tannerie et Groupe Immoflex inc. pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout le long de la route 273;

ATTENDU QUE les travaux sont terminés pour la phase 1 du projet;

ATTENDU QUE le 30 juin 2022, la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire signé par l'ingénieur Philippe Perron de la firme ARPO Groupe-Conseil;

ATTENDU QUE le certificat de réception provisoire inclut la liste des ouvrages nécessitant des corrections ou inachevés en référence au projet numéro 020059-01;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De confirmer l'acceptation de la phase 1 des travaux de prolongement des services sur les lots projetés 4 205 716 et 6 409 752 le long de la route 273, en référence au protocole d'entente signé en mars 2022 et aux plans de la firme ARPO Groupe-conseil, projet no 020059-01.

Adopté à l'unanimité.

18913-07-2022  
point no 9c

**CONSENTEMENT MUNICIPAL POUR ÉNERGIR**

ATTENDU la Société Énergir prévoit installer une deuxième conduite de gaz naturel parallèlement à celle qui traverse Lévis, Saint-Apollinaire et saint-Flavien, sur une longueur de 23.6 km;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la série de plans T-85-2022, incluant les plans spécifiques le 6 juin 2022;



ATTENDU QUE près du 70% du tracé est boisé, le reste se trouve principalement en terres agricoles;

ATTENDU QU'une nouvelle servitude est requise sur une distance d'environ 600 mètres, soit une dizaine de nouveaux lots, dû au positionnement de la conduite existante et la présence d'un cours d'eau à proximité;

ATTENDU QUE 11 routes municipales et 38 cours d'eau seront franchis par cette nouvelle conduite;

ATTENDU QUE des mesures d'atténuation seront prises pour les milieux boisés, les milieux agricoles, les milieux humides et les cours d'eau;

ATTENDU QUE les travaux devraient débuter à l'été 2022 et la mise en service est prévue au printemps/été 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De consentir aux travaux d'Énergir pour le doublage de la conduite de gaz naturel sur le territoire de Saint-Apollinaire en référence à la série de plans T-85-2022 reçu le 6 juin 2022.

Adopté à l'unanimité.

---

18914-07-2022  
point no 11a

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 936-2022**

ATTENDU QUE les propriétaires du secteur industriel désirent obtenir les services d'aqueduc, d'égout et la protection incendie;

ATTENDU QUE, pour ce faire, nous devons prolonger les conduites sur la rue Industrielle;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 3 212 169.13 \$ (taxes nettes) selon l'estimation détaillée de la directrice générale décrite à l'annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE la section (propriétaires) assumera 42 % de la totalité des coûts, soit 1 349 111.03 \$ relatifs à la pose de ces infrastructures (incluant sa part pour la conception des plans, devis et laboratoire);

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une présentation et qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 juin 2022, par Alexandre D'Amour, conseiller no 6;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 936-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

---

18915-07-2022  
point no 11b

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 938-2022 MODIFIANT LE RHSPPPP**

ATTENDU QUE le Règlement no 806-2017 est entré en vigueur le 11 septembre 2017;

ATTENDU QUE le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens est entré en vigueur le 3 mars 2020;

ATTENDU QUE le conseil autorise le stationnement des véhicules touristiques sur le terrain du chalet des loisirs;



ATTENDU QU'il y a lieu de réduire le nombre d'articles relatifs à l'utilisation du tabac et du cannabis;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une présentation et qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 juin 2022 par Jason Bergeron, conseiller no 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 938-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18916-07-2022  
point no 11c

### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 940-2022**

Avis de motion est par les présentes donné par Denis Desaulniers, conseiller no 5, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement modifiant le Règlement no 910-2021 établissant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

18917-07-2022  
point no 11d

### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 941-2022**

Avis de motion est par les présentes donné par Jason Bergeron, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement modifiant le Règlement no 911-2021 établissant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du ministère de la Culture et des Communications.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

18918-07-2022  
point no 11e

### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 942-2022**

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement modifiant le Règlement no 848-2018 sur la gestion contractuelle et délégation de pouvoir.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

18919-07-2022  
point no 11f

### **AUTORISATION À RANDONNÉE LOTBINIÈRE À VÉLO**

ATTENDU QUE l'édition 2019 de la Randonnée Lotbinière à vélo fut un succès rassemblant près de 320 cyclistes et environ 100 bénévoles;

ATTENDU QU'une vingtaine d'organismes et commanditaires de la région ont participé à l'organisation et à la réalisation de la randonnée Lotbinière à vélo 2019;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a réitéré sa participation à l'organisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2022;

ATTENDU QUE plusieurs organismes et entreprises de la région ont signifié leur intention de participer à la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2022;



ATTENDU QUE la Randonnée Lotbinière à vélo traversera le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par la Randonnée Lotbinière à vélo autorisant l'activité sur leur territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

d'autoriser la Randonnée Lotbinière à vélo à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire pour l'édition 2022.

Adopté à l'unanimité.

18920-07-2022  
point no 11g

### **CESSION DU LOT 3 384 148**

ATTENDU QUE messieurs Raynald Côté, Victor Côté, Jean-Guy Côté et Jean Côté sont propriétaires du lot 3 384 148, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, sur la rue Chaîné;

ATTENDU QUE messieurs Raynald Côté, Victor Côté, Jean-Guy Côté et Jean Côté offrent de céder gratuitement ce terrain d'une superficie de 331.6 mètres carrés à la Municipalité, pour l'établissement de parcs et maintien d'espace naturel dans une future phase de développement de la compagnie 9262-5961 Québec inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la cession du lot 3 384 148, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, par messieurs Raynald Côté, Victor Côté, Jean-Guy Côté et Jean Côté.

D'autoriser le maire Jonathan Moreau ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte relatif à cette cession de terrain.

Les frais de notaire sont à la charge de messieurs Raynald Côté, Victor Côté, Jean-Guy Côté et Jean Côté.

Cette résolution abroge et remplace la résolution no 18836-05-2022.

Adopté à l'unanimité.

18921-07-2022  
point no 11h

### **PROLONGEMENT DE LA RUE DE L'ANCOLIE - AUTORISATION À PRÉSENTER UNE DEMANDE AU MELCC**

ATTENDU QU'il est nécessaire de prolonger les infrastructures d'aqueduc et d'égouts de la rue de l'Ancolie pour la construction d'un nouveau centre de la petite enfance (CPE) de 67 places à Saint-Apollinaire sur une partie du lot 6 336 236;

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté la firme SNC-Lavalin pour la préparation des plans et devis nécessaires pour le prolongement de la rue;

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté la firme Innéo Environnement pour une étude de caractérisation écologique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la firme SNC-Lavalin et Innéo Environnement à déposer les demandes de certificat d'autorisation nécessaires auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la mise en place des infrastructures d'aqueduc et d'égouts dans le prolongement de la rue de l'Ancolie et pour le remblayage d'une partie de la branche de cours d'eau no 20.

Adopté à l'unanimité.



18922-07-2022  
point no 11i

## RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS-CADRES

ATTENDU QU'un mandat a été accordé à la firme Cameron Ressources Humaines afin d'analyser les rémunérations des employés cadres;

ATTENDU QUE nous devons faire des ajustements de salaire suite à cette analyse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylle Bégin, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De renouveler les contrats de travail de :

- La directrice générale
- La directrice générale adjointe
- Le directeur des travaux publics
- Le directeur des loisirs
- Le directeur du service incendie
- Le directeur de la bibliothèque

D'ajuster les taux horaires de ces mêmes employés.

La date d'entrée en vigueur des nouveaux contrats de travail est le 4 juillet 2022.

Adopté à l'unanimité.

---

18923-07-2022  
point no 15

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 4 juillet 2022 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

---

18924-07-2022  
point no 16

## CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 4 juillet 2022 à 20 h 16.

Adopté à l'unanimité.

---

Jonathan Moreau,  
Maire

Martine Couture,  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

*Je, Jonathan Moreau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

**PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 15 AOÛT 2022**